

**DEPARTEMENT  
DU  
VAL-DE-MARNE**

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité – Fraternité

**MAIRIE DE LIMEIL-BREVANNES**

**Nombre de membres composant  
le Conseil Municipal : 35  
Membres en exercice : 35**

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 06 OCTOBRE 2022**

**L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, le jeudi 06 OCTOBRE, 20 heures,**

**Le Conseil municipal, dûment convoqué le 30 septembre 2022, s'est assemblé, en lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Madame Françoise Lecoufle, son Maire en exercice.**

Françoise LECOUFLE, présente  
Philippe LLOPIS, présent  
Philippe GERBAULT, présent  
Dorothee BRODHAG, présente  
Daniel GASNIER, présent  
Corine KOJCHEN, présente  
Ambroise TOIN, présent  
Aïcha GASSET, présente  
Dominique RODRIGUEZ, présent  
Peggy TRONY, présente  
Gilles DAUVERGNE, présent  
Romain BLONDEL, donne pouvoir à Dorothee BRODHAG jusqu'à son arrivé à 21h22 pour le point n°17  
Eric LEANDRE, présent  
Cathy BRUN, présente  
Carol GAIN, présente  
Marie-Laure BATAILLE, présente  
Rosa LOPES, donne pouvoir à Corine KOJCHEN  
Martine VALLET, présente  
Kamel NEBBACHE, arrivé à 20h24 pour le point n°3  
Jennifer RAFFRAY, donne pouvoir à Philippe GERBAULT  
Ibra FAYE, présent  
Sylvain AUBERT, présent  
Martine MUNOZ, donne pouvoir à Philippe LLOPIS  
Thierry JACQUARD, présent  
Mahab CHAUDHRY, absente  
Manuel ALBUQUERQUE, donne pouvoir à Françoise LECOUFLE  
Martine MEDAILLE, présente  
Cédric LONGATTE, donne pouvoir à Ambroise TOIN  
Christine LIAMBO, présente  
André BLANCHET, présent  
Aurélie ARCHIMEDE présente  
Dalila SIDHOUM, présente  
Delphine BORGNA, présente  
Stéphane KOZJAN, absent à partir de 20h12 pour le point n°2  
Rachida BOULILA, présente

**Présidence de la séance : Françoise LECOUFLE  
Secrétaire de la séance : Gilles DAUVERGNE**

**Ordre au sein de la séance : 14**

**Délibération n° 2022-DEL-77 : Approbation de la modification du principe de mise à disposition des logements communaux.**

# Commune de Limeil-Brévannes

## Séance du Conseil municipal du jeudi 6 octobre 2022

### Délibération n° 2022-DEL-77

#### **Objet : Modification du principe de mise à disposition des logements communaux.**

Le Conseil municipal de Limeil-Brévannes,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-15 et L. 2121-29 ;

Vu la délibération n°2018DEL59 en date du 28 juin 2018 portant révision des loyers et des charges locatives récupérables pour les logements du domaine public occupés par les agents publics ;

Considérant l'évolution du parc immobilier de la Commune ;

Considérant la nécessité de mettre à disposition temporairement certains logements du domaine privé de la Commune dans l'attente de la détermination de leur sort définitif ou de l'affectation à un service public ;

Considérant la nécessité de modifier en conséquence la délibération susvisées ;

Où le rapporteur en son exposé,

Après en avoir délibéré, à la majorité

#### **DÉCIDE :**

Article 1<sup>er</sup> : De modifier la délibération n° 2018DEL59 en tant qu'elle précise que les loyers s'appliquent sur les logements du domaine public occupés par des agents publics.

Article 2 : De préciser que le reste des dispositions restent inchangées et notamment les tarifs applicables.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission à la Préfecture du Val-de-Marne.

Article 4 : La présente délibération sera transmise à la Préfecture du Val-de-Marne, publiée sur le site internet de la Commune (<http://www.limeil-brevannes.fr>) et conservée au registre des actes administratifs.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Document transmis à la Préfecture  
du Val-de-Marne le 19/10/2022.....

Publié le 20/10/2022.....

Notifié le .....

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE

Pour le Maire et par délégation

Yasmina KHERMACHE

Directrice Générale des Services



Le Maire

Françoise LECOUFLE

Le Secrétaire,

Gilles DAUVERGNE